



**FORMATION PROFESSIONNELLE**  
**INSTITUT DU DROIT ÉQUIN**  
(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro  
74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région du Limousin)



## « Piqûre de rappel »

Formation délivrée par l'**Institut du Droit Équin**,  
Organisée en partenariat avec **MB Vétérinaires**  
(cliniques de Méheudin et de la Boisrie) et le  
réseau des anciens étudiants du **Diplôme  
Universitaire de droit équin**  
Avec le soutien de **SARL POULNOT  
ASSURANCES** et de **EQUIDASSUR**  
- **GROUPE ACCS**

## Le vétérinaire équin : responsabilité et assurance

## L'expertise du cheval : cadre et déontologie



*Lieu de la formation : Le  
Faisan Doré - 3, route du  
Faisan Doré - 61200  
ECOUCHE-LES-VALLEES*

**Vendredi 12 septembre 2025  
de 9h00 à 18h00**

*Validation de 7 heures de formation continue  
obligatoire pour les professions concernées*

**Version du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

Institut du Droit Équin  
Site de Labussière  
142, avenue Emile Labussière  
87100 LIMOGES  
Tel : 06.75.42.48.08  
Email : droitequin@gmail.com



## Accueil café à partir de 8h30

9h00 - 9h30 : Mot de bienvenue et introduction de la journée par Jean-Marc Betsch, vétérinaire équin, diplômé de la 4<sup>ème</sup> promotion du DU de droit équin, Christian Beucher, co-président de l'IDE et Bertrand Poulnot, agent général d'assurance, stagiaire de la 5<sup>ème</sup> promotion du DU de droit équin.

### 1. La responsabilité civile du vétérinaire équin : décryptage du régime juridique applicable et analyse de la jurisprudence récente (9h30-11h30)

Bertrand Olonde,  
Vétérinaire équin,  
Diplômé de la 4<sup>ème</sup>  
Promotion du  
DU de droit équin.  
Et

Hervé Guettard,  
Avocat au barreau de Blois.

Pause (11h30-12h00)

### 2. L'importance de l'assurance du vétérinaire équin : règles applicables, points de vigilance et conseils pratiques (12h00-13h00)

Bertrand Poulnot,  
Assureur et courtier,  
SARL Poulnot Assurances,  
Stagiaire de la 5<sup>ème</sup> promotion du DU de droit équin,  
Jean-Marc Betsch,  
Vétérinaire équin, Expert,  
Diplômé de la 4<sup>ème</sup> promotion du DU de droit équin

Pause (cocktail déjeunatoire) (13h00-14h00)

### 3. L'importance de l'assurance mortalité/frais vétérinaires des chevaux (14h00-15h00)

Patrick Herdhebaut,  
Courtier (spécialiste de l'assurance chevaux), EQUIDASSUR – GROUPE ACCS

### 4. Le cadre juridique et déontologique applicable à l'expertise amiable et judiciaire du cheval (15h00-16h00)

Laurence Devaux-Poujet  
Vétérinaire équin,  
Expert,  
Membre du Conseil de l'Ordre régional des vétérinaires Picardie,  
Diplômée de la 4<sup>ème</sup> promotion du DU de droit équin,  
ET  
Aurélie Rochereuil,  
Avocate au Barreau de Rennes,  
Diplômée de la 3<sup>ème</sup> promotion du DU de droit équin.

Pause (16h00-16h30)

### 5. Table ronde : retours d'expérience sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'expertise des chevaux de sport et de courses, le rôle et le positionnement de l'expert. (16h30-18h30)

Animée par Jean-Marc Betsch, vétérinaire, expert.

*Avec les témoignages de :*

Et  
Geoffroy Autenne, expert vétérinaire,  
Laurence Devaux-Poujet, expert vétérinaire,  
Valérie Lefrançois, expert vétérinaire  
Nina Latour, avocate au barreau de Paris,  
Amélie Bonnefoy-Claudet, avocate au barreau de Besançon.

Fin de la formation prévue à 18h30

**Durée de la formation :** 7h00

**Prérequis :** Formation ouverte à tous

**Objectifs opérationnels :** L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

**Modalités et délais d'accès :** Formation suivie en présentiel (Le Faisan Doré - 3, route du Faisan Doré - 61200 ECOUCHE-LES-VALLEES) ou en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 10 septembre 2025 inclus.

**Tarifs :**

- Pour les diplômés du Diplôme Universitaire de droit équin : 150 euros TTC (cocktail déjeunatoire compris)
- Pour les adhérents de l'Institut du droit équin : 200 euros TTC (cocktail déjeunatoire compris)
- Pour les non-adhérents de l'Institut du droit équin : 300 euros TTC (cocktail déjeunatoire compris)  
*(Demi-tarif applicable pour les étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif).*

**Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :**

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en présentiel et en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :** Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

**Accessibilité personnes handicapées :** Oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

**Modalités d'inscription :** Bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement.

# Programme prévisionnel détaillé

## Déroulé prévisionnel

### 1. La responsabilité civile du vétérinaire équin : décryptage du régime juridique applicable et analyse de la jurisprudence récente

*Présentation du cadre juridique de mise en cause de la responsabilité civile du vétérinaire. Il s'agit de présenter les règles de droit de la responsabilité civile contractuelle et délictuelle à la profession du vétérinaire équin tout en rappelant les obligations juridiques lui incombant (obligation de moyens et/ou de résultat) en matière de soins, de suivi de soins, de délivrance de médicaments mais également en qualité de gardien d'équidés, à titre ponctuel ou à l'occasion d'une prise en charge plus longue type hospitalisation.*

### 2. L'assurance du vétérinaire équin : règles applicables, points de vigilance et conseils pratiques

*De quelle manières les vétérinaires peuvent ils s'assurer selon leur activité ? quels sont les risques principaux de cette activité particulière, comment bien les identifier selon les variables individuelles et quels sont les points de vigilance spécifiques à avoir pour s'assurer d'être bien couvert ? (Plafonds, exclusions...).*

### 3. L'importance de l'assurance mortalité/frais vétérinaires des chevaux

*Comment s'articulent et se construisent les contrats spécifiques des assurances des équidés eux-mêmes ? pour quels types de risques est-il possible de faire assurer un cheval ? comment ces assurances fonctionnent-elles ? Comment les primes et indemnités sont-elles calculées ? Au regard de ces éléments croisés quels sont les intérêts de ces contrats particuliers pour les propriétaires d'équidés ?*

### 4. Le cadre juridique et déontologique applicable à l'expertise amiable et judiciaire du cheval

*Il s'agit en particulier d'étudier le cadre qui encadre la profession réglementée de vétérinaire et quels sont en particulier les éléments de déontologie attachés à l'exercice du métier auprès des équidés. Les particularités du métier de vétérinaire équin seront abordées en particulier par rapport à l'activité d'expertise amiable ou judiciaire très présente dans la filière équine ou le contentieux est très nourri.*

### 5. Table ronde : retours d'expérience sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'expertise des chevaux de sport et de courses, le rôle et le positionnement de l'expert.

*Echanges, débats, questions autour des différents retours d'expériences des différents professionnels qui gravitent de façon directe ou indirecte sur l'activité d'expertise autour des chevaux.*